



réinventons / notre métier

PREVOYANCE Homme clé

Renseignements concernant l'adhésion

Apporteur _____ Code FIA ou apporteur _____ E-mail _____

Adhésion nouvelle (1) **ou** Modification de garantie(s) (1) :

Garantie(s) retenue(s) (1) Toutes causes *Ne peuvent être souscrites ensemble*

Garantie Obligatoire : Décès / PTIA (*)
(* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

Garanties Optionnelles : Invalidité permanente ≥ 66%
et/ou Remboursement des frais professionnels fixes

OU

Accidentelles

Décès / PTIA (*)
(* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

Invalidité permanente ≥ 66%
et/ou Remboursement des frais professionnels fixes

Base de garanties (2)
(Nombre de PASS entre 1 et 30 par tranche de 0,25 PASS)

PASS

PASS

PASS

Paiement souhaité Annuel Semestriel (majoration de 2% de la cotisation)

Renseignements concernant l'adhérent (Entreprise)

Raison sociale _____ Forme juridique _____

Adresse _____

Code Postal Ville _____

Téléphone Fax E-mail _____

Tél portable N° Siret Code NAF

Date de création de l'Entreprise N° client Axa de l'Entreprise _____

L'adhérent certifie que le montant de garantie Décès/PTIA renseigné ci-dessus (déterminé à l'article 3.5 de la notice d'information "Prevoyance Homme Clé") est inférieur à la Marge Brute d'exploitation de son entreprise de l'exercice civil précédent celui de l'adhésion.

Renseignements concernant l'assuré (Homme Clé)

Nom (majuscule) M. Mme Mlle _____ Prénom (s) _____

Adresse _____ Date de naissance

Ville _____ Activité professionnelle de l'assuré _____

Code Postal Régime d'affiliation _____ (TNS, salarié) Classe de l'activité (3) A B C D

Téléphone Tél portable E-mail _____

Existe il un contrat Gérant Majoritaire AXA pour l'assuré ?

Bénéficiaire

Quelle que soit la ou les garantie(s) choisie(s), les prestations seront obligatoirement versées à l'entreprise adhérente.

Dispositions réglementaires

- L'entreprise demande son adhésion à l'Association UGIPS et déclare :
- avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'UGIPS, et accepte le paiement du droit d'adhésion à l'association annuel de 6 € .
 - avoir pris connaissance de la notice d'information comportant les dispositions des conditions générales du contrat d'assurance groupe souscrit par L'UGIPS, en acceptant les dispositions et en avoir reçu un exemplaire, être informée que les statuts et le règlement intérieur de l'association ainsi que le contrat d'assurance groupe peuvent être modifiés sur décision ou à l'initiative du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des sociétaires et que ces modifications s'imposent à tous les membres qui sont informés lors de chaque assemblée générale annuelle.
- L'entreprise (l'adhérent) et l'assuré (Homme clé) :**
- reconnaissent avoir été informés, conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une fausse déclaration prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances.
 - reconnaissent avoir été informés, que l'assureur, responsable du traitement dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, peut communiquer les réponses ainsi que les données les concernant qu'il pourrait ultérieurement recueillir à l'occasion de la gestion ou de l'exécution de son contrat à ses intermédiaires d'assurance, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous traitants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat.
 - autorisent également à utiliser les données de l'assuré dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui (l'assureur) ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
 - disposent d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service information clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE cedex pour toute information les concernant.

Fait à :

Le :

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature de l'adhérent ou cachet de l'entreprise adhérente

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature de l'assuré

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature de l'apporteur

(1) cocher l'une ou l'autre des cases

(2) déterminée en fonction de la marge brute d'exploitation, celle-ci est définie dans la notice d'information "Prevoyance Homme Clé"

(3) se reporter au répertoire métiers